

137 - 185

Robert ETIEN

INITIATION AU DROIT PUBLIC



—je crois que le parapluie va finir par crever.

ellipses

137 - 188
D^R 561

INITIATION
AU
DROIT PUBLIC

Robert ETIEN



6632 $\frac{1}{2}$



TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	3
PROLÉGOMÈNES	4
Initiation	4
Initiation au droit.....	4
Initiation au droit public	5
Méthode	5
INTRODUCTION — « POUR UN DROIT PUBLIC »	7
SECTION I La place du droit public par rapport au droit	7
I. La définition du droit	7
II. Les éléments de la définition.....	7
A. Les règles de droit sont des actes juridiques	7
B. La règle de droit est obligatoire pour tous, dans une société.....	8
C. La sanction du non-respect de la règle de droit	8
SECTION II La séparation droit public/droit privé	9
I. La séparation droit international-droit interne	9
II. La distinction droit public et droit privé au sein du droit interne	9
A. La distinction porte sur les personnes.....	9
B. La distinction porte sur le contenu du droit applicable.....	10
SECTION III L'autonomie du droit public	12
I. L'illusoire séparation droit public/droit privé	12
A. Le principe de la séparation	12
B. La remise en cause de la séparation.....	13
II. L'apparition d'un « droit public nouveau rénové »	14
A. La transformation du droit public.....	14
B. Le plan général de l'ouvrage	15

1 NOTIONS ET PRINCIPES FONDATEURS DU DROIT PUBLIC

TITRE I

L'ÉTAT

CHAPITRE I — DÉFINITION ET CARACTÈRES	18
SECTION I Les éléments de la définition de l'État	18
I. Un pouvoir de contrainte	19
II. Une population déterminée	19
III. Un territoire défini	20
SECTION II L'État souverain	20
I. Les différentes sortes de souveraineté	21
A. La souveraineté nationale	21
B. La souveraineté populaire	22
II. L'exercice de la souveraineté	22
A. La démocratie directe	22
B. La démocratie représentative	23
C. La démocratie semi-directe	23
D. La participation des citoyens par l'élection	24
CHAPITRE II — LES FONDEMENTS ET LES DIFFÉRENTES FORMES D'ÉTAT	25
SECTION I Les fondements de l'État	25
I. La conception volontariste et rationnelle de l'État	25
II. La conception critique et bureaucratique de l'État	26
III. La conception marxiste de l'État	26
IV. La conception moderne : l'État de droit	27
SECTION II Les différentes formes d'État	28
I. L'État unitaire	28
A. La déconcentration	28
B. La décentralisation	29
II. Les États composés	29
A. Les formes anciennes d'État composé : les unions et la confédération	29
B. Le fédéralisme	30

TITRE II

LA SÉPARATION DES POUVOIRS

— ET LA CLASSIFICATION DES RÉGIMES POLITIQUES —

CHAPITRE I — LE PRINCIPE DE SÉPARATION DES POUVOIRS	32
SECTION I La doctrine de Montesquieu	32

SECTION II	L'identification des trois pouvoirs	33
I.	Le pouvoir législatif	33
	A. Le critère organique	33
	B. Le critère matériel	34
II.	Le pouvoir exécutif	34
	A. Le critère organique	34
	B. Le critère matériel	34
III.	Le pouvoir judiciaire	35
	A. Le critère organique	35
	B. Le critère fonctionnel	35
CHAPITRE II	— LA CLASSIFICATION DES RÉGIMES POLITIQUES	36
SECTION I	Les régimes politiques de séparation des pouvoirs	36
I.	Le régime présidentiel	36
	A. Le pouvoir législatif	36
	B. Le pouvoir exécutif	37
	C. Le pouvoir judiciaire	37
	D. Les relations entre les pouvoirs	37
II.	Le régime parlementaire	38
	A. Le pouvoir législatif	38
	B. Le pouvoir exécutif	39
	C. Les relations entre l'exécutif et le législatif	39
III.	Le régime politique mixte	40
SECTION II	Les régimes politiques de confusion des pouvoirs	41
I.	Les régimes d'Assemblée	41
	A. La Convention	41
	B. Le régime soviétique	41
II.	Les dictatures	42

2

LES SOURCES DU DROIT PUBLIC

TITRE I

LES SOURCES INTERNES

CHAPITRE I	— LES SOURCES PRINCIPALES	44
SECTION I	La Constitution	44
I.	Définition et caractères	45
II.	L'évolution de la notion de Constitution : « le constitutionnalisme »	45
SECTION II	La loi	46
I.	Définition et caractères	46
II.	L'évolution de la loi : son affaiblissement	48

SECTION III	Le règlement	49
I.	Définition et caractères	49
II.	L'extension du règlement	49
CHAPITRE II	— LES SOURCES SECONDAIRES	50
SECTION I	La coutume	50
SECTION II	La jurisprudence	51
SECTION III	La doctrine	51

TITRE II

— LES SOURCES EXTERNES —

CHAPITRE I	— LES SOURCES COMMUNAUTAIRES	53
SECTION I	Les institutions de l'Union européenne	54
I.	Le Conseil	54
A.	Le Conseil européen	54
B.	Le Conseil de l'Union européenne	54
II.	La Commission	54
III.	Le Parlement européen	55
IV.	Les juridictions communautaires	55
A.	La cour de justice des Communautés européennes	56
B.	Le tribunal de première instance	56
SECTION II	Les actes pris par les institutions européennes	56
I.	Le règlement	56
II.	La directive	56
III.	La décision	57
IV.	Les recommandations et avis	57
CHAPITRE II	— LES SOURCES INTERNATIONALES	57
SECTION I	Les institutions de l'Organisation des Nations Unies (O.N.U.)	57
I.	L'Assemblée générale des Nations Unies	58
II.	Le Conseil de sécurité	58
III.	Le Conseil économique et social	59
IV.	Le Secrétariat	59
V.	La Cour internationale de justice	59
SECTION II	Les sources internationales	60
I.	Le traité international	60
II.	La coutume internationale et les principes généraux du droit	61
III.	La jurisprudence internationale, et la doctrine	61

3

LES INSTITUTIONS
DE DROIT PUBLIC

TITRE I

— L'ORGANISATION CONSTITUTIONNELLE —

CHAPITRE I — LE CADRE INSTITUTIONNEL DE LA V^e RÉPUBLIQUE	64
SECTION I L'histoire constitutionnelle de la France 1789-1958	65
I. 1 ^{er} cycle : 1789-1848	65
A. De 1789 à 1795 : domination de l'Assemblée	65
B. De 1795 à 1814 : période de dictature de l'exécutif	66
C. Période de régime parlementaire	66
II. 2 ^e cycle : 1848-1958	67
A. Mai 1848-mai 1852 : période de domination de l'assemblée	67
B. 1852-1870 : période de dictature de l'exécutif	67
C. 1870-1958 : période de régime parlementaire	67
SECTION II Élaboration et mise en place des institutions de la V^e République	69
I. Les origines de la V ^e République	69
A. La loi du 3 juin 1958	69
B. L'adoption de la Constitution	69
II. Les caractéristiques de la V ^e République	71
A. La nature juridique de la V ^e République	71
B. L'évolution historique de la V ^e République	71
C. La cohabitation	72
CHAPITRE II — LE POUVOIR EXÉCUTIF RENFORCÉ	73
SECTION I La prépondérance du président de la République	73
I. L'élection et le statut du président de la République	73
A. L'élection du président de la République	74
B. Le statut du président de la République	82
II. Les compétences du président de la République	85
A. Les pouvoirs propres du président de la République	85
B. Les pouvoirs partagés	91
SECTION II La dépendance du gouvernement au sein de l'exécutif	95
I. Le statut des membres du gouvernement	95
A. Le statut de Premier Ministre	95
B. Le statut des autres membres du gouvernement	98
II. Les attributions du gouvernement	102
A. Les compétences gouvernementales	102
B. Les compétences élargies du Premier Ministre et limitées des ministres	103
III. Les attributions des autres membres du gouvernement	105
A. Les attributions spécifiques des autres membres du gouvernement	105
B. Le pouvoir réglementaire des ministres	105

CHAPITRE III — LE POUVOIR LÉGISLATIF DIMINUÉ	106
SECTION I L'organisation du Parlement	106
I. L'élection des parlementaires	106
A. L'élection des députés	106
B. L'élection des sénateurs	111
II. Le statut des parlementaires	112
A. L'immunité parlementaire	112
B. Les indemnités	113
III. L'organisation interne des Assemblées	113
A. Les organes dirigeants	114
B. Les organes internes de fonctionnement	115
SECTION II Les attributions parlementaires	116
I. Le domaine de la loi	117
A. Le nouveau principe	117
B. Le contenu du domaine de la loi	117
C. La portée du nouveau domaine de la loi	118
II. La procédure législative	118
A. Mise à l'étude du texte de loi	118
B. La discussion du texte parlementaire	119
C. L'adoption du texte législatif	120
D. La mise en application du texte législatif	122
III. Les interventions gouvernementales dans la fonction législative	124
A. Les interventions gouvernementales dans la procédure législative	124
B. La responsabilité politique du gouvernement	125
CHAPITRE IV — LE POUVOIR JURIDICTIONNEL CONFIRMÉ	128
SECTION I La Haute Cour de justice et la Cour de justice de la République	128
I. La Haute cour de justice	128
A. Organisation générale	128
B. Fonctionnement	128
II. La Cour de justice de la République	129
A. Organisation	129
B. Fonctionnement	129
SECTION II Le Conseil constitutionnel	130
I. L'organisation du Conseil constitutionnel	130
A. La composition du Conseil constitutionnel	130
B. L'administration du Conseil constitutionnel	132
II. Les attributions du Conseil constitutionnel	132
A. Le contrôle de la constitutionnalité des lois	133
B. Les attributions du Conseil constitutionnel autres que le contrôle de constitutionnalité des lois	135

TITRE II

— L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE —

CHAPITRE I — L'ORGANISATION CENTRALE	137
SECTION I L'organisation centrale de l'administration de l'État	137
I. Le président de la République autorité administrative	138
A. Les compétences administratives d'attribution	138
B. Les services de la présidence de la République	139
II. Le Premier Ministre autorité administrative	141
A. Les compétences administratives de droit commun	141
B. Les services du Premier Ministre	142
III. Le gouvernement autorité administrative	144
A. L'organisation générale du gouvernement	144
B. Le ministre : autorité administrative	147
SECTION II L'organisation centrale de l'administration de conseil et de contrôle	152
I. Les organes centraux de conseil et de contrôle	152
A. Le Conseil d'État	152
B. Le Conseil économique et social	156
II. Les organes centraux de contrôle	158
A. L'inspection générale des finances	158
B. Le contrôle de la Cour des comptes	159
SECTION III Les autorités administratives indépendantes	162
I. L'unité des autorités administratives indépendantes	163
A. L'existence d'une autorité	163
B. L'appartenance à l'administration d'État	163
C. L'indépendance	164
II. La multiplicité des domaines d'intervention	164
A. La défense des usagers de l'administration	164
B. Le secteur médiatique : le Conseil supérieur de l'audiovisuel	167
C. Le secteur économique	168
SECTION IV L'organisation centrale des services publics	170
I. Les différents modes de gestion des services publics	171
A. La gestion par la collectivité publique responsable du service public	171
B. La gestion par des personnes privées	176
C. Les services publics mixtes	178
II. Extension et réduction des services publics	180
A. La nationalisation et la privatisation	180
B. L'enjeu du débat	185
CHAPITRE II — L'ORGANISATION DE L'ADMINISTRATION LOCALE	189
SECTION I L'administration décentralisée : les collectivités locales	189
I. Historiquement : l'essor tardif de la décentralisation	189
A. La constante du choix français : priorité au centralisme	189
B. La décentralisation mise en place par la réforme de 1982	191

II. La structure locale décentralisée :	
des fondements communs et des spécificités multiples	198
A. Une structure générale identique	198
B. Des spécificités multiples	202
SECTION II L'administration étatique déconcentrée	219
I. L'administration étatique au niveau départemental	219
A. Le préfet du département	219
B. Les services déconcentrés de l'État	221
II. L'administration étatique au niveau de la région	222
A. Le préfet de région, chef des services déconcentrés	222
B. Les compétences du préfet de région	223
SECTION III Les relations État-collectivités locales :	
« le contrôle de décentralisation »	223
I. Les caractéristiques générales du contrôle de décentralisation	223
A. Contrôle sur les personnes et contrôle sur les actes	224
B. Contrôle administratif et contrôle juridictionnel	224
C. Contrôle <i>a priori</i> et contrôle <i>a posteriori</i>	225
II. Le contrôle de décentralisation prévu par la réforme de 1982	225
A. La mise en place du contrôle de décentralisation	225
B. Le contenu du contrôle de décentralisation	227
C. La mise en pratique du contrôle de décentralisation	227
CONCLUSION GÉNÉRALE	229
BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE	231



Cet ouvrage est le fruit de plus de 20 ans d'enseignement du droit public.

Il a une double ambition :

- tenter de faire la synthèse sur une discipline essentielle – et pourtant souvent niée – puisqu'elle concerne les personnes publiques : l'État et les collectivités locales – la région, le département, la commune ;
- renouveler la matière en montrant son évolution, son autonomie, et son unité.

Sur le plan pédagogique, il permet de faire comprendre la richesse et la complexité d'une discipline mal connue mais présente dans la vie quotidienne de chacun.

Initiation au droit public s'adresse en priorité à des non-initiés aux questions juridiques ; la méthode utilisée a pour priorité de rendre accessibles la connaissance du droit, ses implications dans la société moderne et, pourquoi pas, faire naître des vocations et de nouveaux talents. Il pourrait s'intituler : "L'ABC du droit" ou encore "Le droit facile". Cet ouvrage correspond aux programmes des nouveaux DEUG et intègre l'actualité politique récente.

illustration de couverture :
Honoré Daumier, 1869.



ISBN 2-7298-9898-0